

**PROCES VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL**

EN DATE DU 13 MARS 2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 mars 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. le Maire.

La séance a été ouverte à 20 heures.

Présents : MM. Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Marie-Thérèse CAILLE, Joël PELLIS, Martine RUIZ-TAUSTE, Pierre GUICHERD, Bernard ANÉ, Corinne GOMEZ, Isabelle PATRIARCA, Stéphane BOUCHARD, Jean-Pierre DESPAX, Corinne SURAN.

Absent : Michaël BOUTINES

Absents ayant donné une procuration : Josette ALAUX à *Christine BEYRIA*, Vanessa BUSQUET à *Bernard ANÉ*, Éric DAUBRIAC à *Pierre GUICHERD*, Cédric PIMOUNET à *Roger HAENER*.

Secrétaire de séance : Bernard ANÉ

ORDRE du JOUR

1. Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2022.
2. Reversement de la subvention de la DRAC à Lombez culture pour le label « village en poésie ».
3. Questions diverses

Délibération n°2023-14

Objet : Adoption du compte de gestion 2022

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'année 2022. Le compte de gestion tenu par la trésorière municipale doit parfaitement concorder avec le compte administratif tenu par le Maire.

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

- **APPROUVE** le compte de gestion de la trésorière municipale pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°2023-15
Objet : Approbation du compte administratif 2022

M. Roger HAENER, adjoint en charge des finances présente le compte administratif.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Mme Christine BEYRIA, première adjointe est désignée pour présider la séance concernant le vote de ce compte administratif.

Une présentation est faite du compte administratif 2022 qui s'établit comme suit :

Compte administratif 2022 De la commune de Lombez
--

Section fonctionnement

Dépenses	1 686 580,96 €
Recettes	2 100 375,75 €
Résultat	413 794,79 €

Report N-1	189 500,63 €
------------	-----------------

Résultat de clôture2022	603 295,42 €
--------------------------------	---------------------

Section investissement

Dépenses	1 510 429,24 €
Recettes	2 137 057,97 €
Résultat	626 628,73 €

Report N-1	- 753 583,23 €
------------	-------------------

Résultat de clôture 2022	- 126 954,50 €
---------------------------------	-----------------------

Solde de restes à réaliser	- 22 853,00 €
----------------------------	------------------

Résultat cumulé d'investissement	- 149 807,50 €
---	-----------------------

Hors de la présence du Maire qui ne prend pas part au vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
16	1	0

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022.

Délibération n°2023-16
Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Section	Montant
Section de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice 2022	413 794,79 €
B- Résultats antérieures reportés	189 500,63 €
C - Résultat à affecter	603 295,42 €
Section d'investissement	
Résultat investissement 2022	626 628,73 €
Report de l'exercice n-1	- 753 583,23 €
D - Solde d'exécution cumulé à reporter	- 126 954,50 €
Restes à réaliser dépenses	1 109 707,00 €
Restes à réaliser recettes	1 086 854,00 €
E - Solde des restes à réaliser	- 22 853,00 €
F - Besoin de financement = D + E	149 807,50 €
AFFECTATION = C	603 295,42 €
1) Affectation en réserves R 1068 investissement	149 807,50 €

2) Report en fonctionnement R002	453 487,92 €
---	---------------------

Délibération n°2023-17
Objet : Subvention à l'association Lombez culture dans le cadre du label Village en poésie

Mme Chantal VEGA Adjoint en charge de la vie association présente le dossier de subvention à verser dans le cadre du label « village en poésie ».

M. le Maire informe l'assemblée que la DRAC a accordé une subvention de 3000 € le 9 novembre 2022 pour le projet d'actions culturelles dans le cadre du printemps des poètes, en faveur du label « village en poésie ».

Ces actions étant organisées par l'association Lombez Culture, et compte du réel intérêt des actions de cette association,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Pour	Contre	Abstention
18	0	0

- Décide de verser une subvention de 3000 € à l'association Lombez Culture afin que des actions culturelles soient organisées dans le cadre du printemps des poètes.

Isabelle PATRIARCA présente les projets d'actions culturelles dans le cadre du printemps des poètes 2023 : constitution d'un fonds de poésie à la médiathèque, programmation de lectures poétiques par une poétesse argentine aux scènes Matalis, résidence d'une poétesse, affichage de poèmes, papiers alimentaires pour les boulangeries, poème offert aux jeunes mariés et baptême de lieux comme la médiathèque. Le thème de l'année 2023 est « frontières ».

Présentation de devis

- **Aire de jeux**

Christine Beyria présente un devis pour remplacer la structure de jeux devenue vétuste à la Ramondère.

Jean-Pierre COT informe, de manière générale, qu'une visite de contrôle des jeux vient d'être réalisée. Il convient de remettre en état certains espaces pour offrir plus de sécurité conformément au rapport. Ces travaux sont réalisés par le service technique.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition de l'aire de jeux de « mon aménagement jardin » pour un montant de 1 479 € HT.

- **Acquisition de tables**

Christine BEYRIA présente un tableau comparatif d'acquisition de tables de réceptions pliantes pour la salle polyvalente.

Cédric PIMOUNET demande un marquage des tables

Le conseil municipal demande de revoir le projet pour une acquisition de 100 tables avec le marquage des tables et retient le devis SEMIO (9 422.14 € TTC pour 50 tables).

○ **Bilan de la journée une naissance un arbre**

Pierre GUICHERD dresse le bilan de la journée du 11 mars qui s'est révélée un beau succès. Il faut réfléchir sur un emplacement pour l'an prochain. Les conditions climatiques de l'après-midi n'ont pas été favorables.

○ **Entretien des espaces**

Pierre GUICHERD présente le cahier des charges avec des préconisations de gestion pour protéger la faune et la flore sur les terrains communaux des Sarrades et St Majan. Une étude travaillée avec la DASEA a été transmise au service technique et sera appliquée à compter de janvier 2023

- *Parcelle de 10 ha lieu-dit Espienne divisée en 4 zones avec des interventions différenciées*
- *Parcelle de la Chapelle St Majan constituée de chênes verts avec 2 zones différenciées.*

○ **Entretien des digues**

Jean-Pierre DESPAX regrette que les repousses d'arbres sur la digue soient broyées. Les berges de la Save ne sont plus entretenues. L'arche du pont de la Save n'est plus désensablée et alerte en cas de crues.

○ **Cathédrale**

Jean-Pierre DESPAX demande à réfléchir pour empêcher les voitures de se garer sur le parvis de la cathédrale.

Jean-Pierre COT signale des plots ont été installés.

Jean-Pierre DESPAX conseille que les écoliers visitent la cathédrale pour leur raconter les histoires des statues afin qu'ils connaissent la ville de Lombez et son histoire.

○ **Fondation pour la sauvegarde de l'art Français**

Marie-Thérèse CAILLE informe l'assemblée de l'opération organisée par la fondation pour la sauvegarde de l'art français qui a présélectionné 3 œuvres en Occitanie dont la mise au tombeau, ensemble de sept statues polychromes du XVème siècle de la cathédrale de Lombez. Elle invite donc à voter jusqu'au 21 mars pour la restauration de cette œuvre qui pourra bénéficier d'un soutien de 8 000 €

La séance est levée à 22h12

Le secrétaire de séance
Bernard ANÉ

Le Maire
Jean-Pierre COT